Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 8 octobre 2026

Après la liste de présence, le maire demande l'accord des conseillers de modifier l'ordre du jour en ajoutant trois délibérations : la demande d'une subvention à l'Etat, un remboursement de frais de Sacem à une association, un ajout à la liste des participants de comités à la CCPC. Il propose de débattre du PADD en dernier lieu. Il dit avoir reçu deux questions diverses des élus de l'opposition concernant le statut des propositions des commissions et comités et le statut d'avancement de l'enquête publique sur le site de production d'eau du Palais.

1 - Délibération relative à l'adoption du procès-verbal du conseil municipal du 16.07.2026.
Vote à l'unanimité

2 - Délibération relative à la décision modificative n°2du budget M 49 (ndlr : ce budget couvre les activités de distribution de l'eau potable et de l'assainissement)
Il s'agit d'un amortissement de 22.000 € à imputer au bon compte.
Vote à l'unanimité

3 - Délibérations relatives au tableau des emplois (2 créations de poste et 1 suppression)
les modifications sont les suivantes :

- fermeture d'un poste à 17h50 par semaine et ouverture d'un nouveau poste à 28h41 pour la même fonction
- ouverture d'un poste non-permanent de 28h par semaine pour une période de 1 an à partir du 12 novembre 2026
- suppression d'un poste de catégorie C et ouverture d'un poste de catégorie B1(ndlr : La loi du 30 décembre 2023 impose une requalification historique du métier de secrétaire de mairie. Cela représente un plan de promotion interne exceptionnel (sans quotas) qui permet aux secrétaires de mairie de catégorie C (adjoints principaux) de passer en catégorie B (grade de rédacteur))

Vote à l'unanimité

4 - Délibération relative à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du schéma directeur d'alimentation en eau potable et du schéma directeur d'assainissement
Le maire propose de faire réaliser un schéma directeur pour avoir une meilleure connaissance des réseaux. Trois entreprises ont soumissionné avec des montants allant d'environ 14.000 à 18.000€. Le maire propose de choisir la moins-disante. Le budget sera couvert pour 80% par une subvention
Un élu de l'opposition demande ce qu'il est advenu du précédent Schéma Directeur réalisé il y a une dizaine d'années. Le maire explique que pas mal de travaux préconisés par le schéma n'ont pas été réalisés vu la situation précaire de la décision du transfert ou non de cette responsabilité à la Communauté de Communes. (ndlr : le choix de refaire un schéma directeur pourrait représenter un intérêt dans le processus d'élaboration du PLU)
Vote à l'unanimité

5 - Délibération relative à l'instauration de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH)

En introduction, il est dit qu'il s'agit d'une délibération de principe puisque la date du vote est trop tardive pour que la taxe soit appliquée en 2027. Elle le sera en 2028 si la délibération est votée. L'objectif est d'abord de faire réagir les propriétaires. Le niveau de la taxe sera étudié au sein du « Comité de réflexion sur la tarification de l'eau, les résidences secondaires et le bâti vacant ». Il pourrait s'élever jusqu'à 50% de la valeur locative.
Vote à l'unanimité

6 - Délibération relative à une servitude pour l'entretien des réseaux dans le cadre d'un échange de parcelle

Suite à la demande d'un propriétaire dont la propriété est bordée par un sentier de randonnée passant devant la maison, la mairie a accepté de faire en sorte que le sentier passe à l'arrière de la propriété. Sous l'ancien chemin passent des canalisations d'eau et d'assainissement de Monoblet. La servitude garantira au personnel technique l'accès pour leur réparation ou entretien.
Vote à l'unanimité

7 - Délibération relative à la demande de subvention au titre de la DETR /DSIL pour la réhabilitation de l'ancienne école

Au conseil municipal du 16 juillet dernier une délibération (2026.073) avait été prise d'urgence concernant le plan de financement « Réhabilitation de l'ancienne école ». Elle consistait à valider une demande de subvention de l'Etat DETR de 300.000€ promise par la sous-préfète du Vigan. Suite au remplacement de celle-ci, il est proposé de réintroduire la même demande (même montant) auprès de l'Etat, octroyée au titre d'aide à la DETR/DSIL. (ndlr : DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) qui sont les deux principales subventions de l'État destinées à financer les projets d'investissement des communes et de leurs groupements (EPCI))
Validation à l'unanimité

8 - Délibération relative au reversement de frais SACEM à l'US Monoblet dans le cadre de la fête votive 2026

Lors du vote du budget, il avait été prévu que le montant octroyé pour le remboursement des frais de SACEM ne pouvait dépasser 1000€. Dans la mesure où la facture s'élève à 1231,86€, il est nécessaire de demander l'accord du conseil municipal.
Un élu de l'opposition demande s'il ne serait pas plus judicieux de relever le montant maximum. Cela éviterait, si le cas devait se représenter, de remettre une délibération au vote. La proposition n'est pas retenue.
Validation à l'unanimité

9 - Délibération relative à la désignation de délégués de la commune pour la commission thématique de la CCPC « mutualisation intercommunale des ressources »

Suite à la précision du maire en début de séance, la demande concernera également la commission thématique de la CCPC « emploi, formation, insertion ».
Pour la première commission « mutualisation ... », Marc Bouchet se propose en tant que titulaire et Benoît Féron comme suppléant.
Vote à l'unanimité
Aucun candidat ne se propose pour l'autre commission « emploi, ... ».

10 – Questions diverses des membres de l'opposition

1. Chantal Pratlong demande le statut des différentes commissions et différents comités en matière de pouvoir de décision

Réponse : ces organes ont un pouvoir consultatif. Les décisions sont prises par le conseil municipal. Rappel, les comités ont été créés pour alléger le travail des conseillers. Il y a tellement d'idées qu'ils n'ont pas assez de temps pour tout faire. Des habitants peuvent proposer un ou plusieurs sujets et constituer un ou plusieurs groupes de travail ouverts à tous, pas de nombre maximum. Le comité des projets structurants pourrait être éclaté en plusieurs sous-groupes.

2. Benoît Féron demande quel est le statut de l'enquête publique faite en décembre 2025 ?
Réponse : Les conclusions de l'enquête ont été envoyées à la préfecture en son temps. La préfecture a rencontré un problème de publication de l'enquête sur le site adéquat. L'enquête et ses résultats sont accessibles à tout un chacun à la mairie. L'arrêté relatif à la DUP et au projet d'un second forage n'a pas été reçu par la mairie.

11 – Révision du Plan Local d'Urbanisme : débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Le maire rappelle qu'il ne s'agit pas d'une délibération mais bien d'un débat pour lequel il n'y aura pas de vote à son issue. Il passe ensuite la parole à Flavia Pertuso, chargée de l'urbanisme, rapporteure du dossier. L'exposé a pour base le document « PADD – pièce 2» du 12 juin 2026. Elle précise que le document a très peu changé par rapport à la réunion publique de janvier 2025 et qu'il s'agit d'un document de travail.
(ndlr : Vu la faible lisibilité du document projeté sur l'écran et la qualité du discours amoindrie chaque fois que l'oratrice parlait en regardant l'écran, nous reviendrons plus tard sur ce point après une lecture attentive des notes prises en séance.)